LA LETTRE AUX FAMILLES

n°1

Edition du **01 juin 2022**

afiph
www.afiph.org
ASSOCIATION FAMILIALE DE L'ISÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Edito

Les administrateurs de l'AFIPH, adhérents comme vous et bénévoles, vous proposent une communication régulière pour partager des questions d'actualité et des informations pratiques.

C'est aussi l'occasion de vous exprimer en nous faisant part de vos idées et témoignages qui pourront enrichir cette lettre.

Ce premier numéro vous propose d'aborder les incertitudes sur l'avenir des prises en charge liées à l'inclusion mais aussi aux soucis de recrutements dus au malaise des professionnels de la filière médico-sociale.

ET SI ON PARLAIT D'INCLUSION ?

L'AFIPH d'hier ….

L'AFIPH est née grâce au militantisme de parents qui se sont battus en 1961 pour ouvrir les premiers établissements pour personnes handicapées intellectuelles, sortir les handicapés intellectuels de la psychiatrie.

…à aujourd'hui :

Aujourd'hui, ce sont plus de 4 300 personnes handicapées et pluri-handicapées qui, en Isère, sont accompagnées par l'AFIPH.

Suite à la ratification, par la France en 2010, de la Convention internationale des droits des Personnes Handicapées, Mme Devandas (ONU) a épinglé la France pour non respect de celle-ci, notamment dans ses dispositions inclusives.

Ainsi la recommandation de l'ONU voudrait imposer une politique générale inclusive allant du scolaire au travail pour les personnes en situation de handicap.

Nous nous intéressons aujourd'hui dans ce courrier à la question de l'inclusion scolaire des jeunes relevant des IME. Une politique globale qui nous inquiète.

Le principe d'Inclusion existe dans la loi de 2005 et s'est traduit par la création des ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Si l'on regarde la situation que nous connaissons en Isère, le projet d'inclusion généralisée qui est souhaitée ne nous paraît pas réaliste compte tenu des besoins dans notre département : 600 demandes de places en IME en attente, alors que 65 des 750 places actuelles vont être converties en prestations individuelles, partiellement à domicile pour la plupart.

…/…

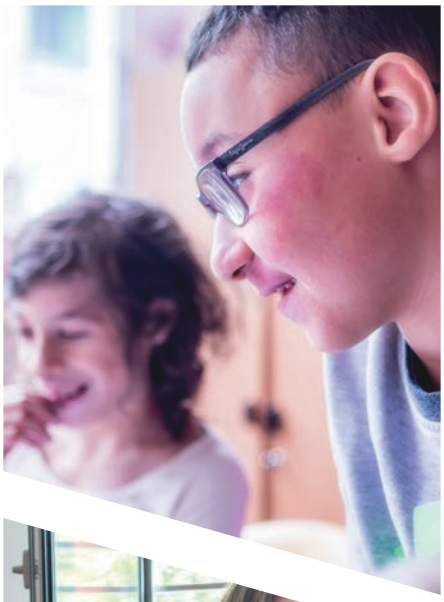

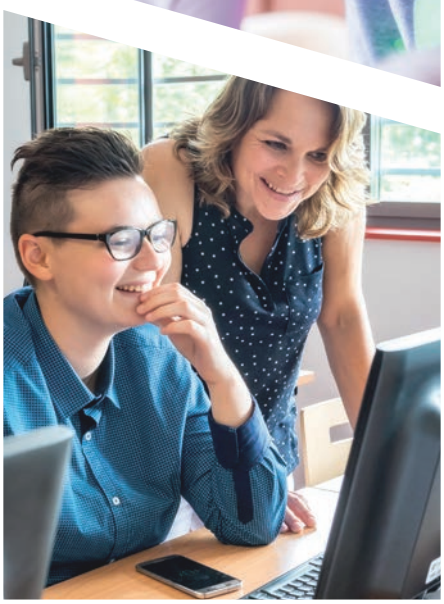

ET SI ON PARLAIT D'INCLUSION ? (suite)

Nous sommes passés de 200 à 65 places transformées grâce à la mobilisation des familles auprès de l'ARS.

L'intégration de nos enfants à l'école s'annonce problématique à plusieurs niveaux :

- Insuffisance de formation du personnel enseignant sur le handicap ;
- Effectif déjà important dans les classes et intégration en classe ordinaire pas forcement adaptée au développement du jeunes en situation de handicap intellectuel.
- Organisation complexe intégrant les prises en charges médico-sociale liées aux handicaps dans la journée scolaire avec les transports nécessaires.
- Manque avéré d'Accompagnant d'éducation Scolaire pour Handicapés (AESH) du fait de la précarité de leur statut .
- Difficulté pour les familles de construire le projet de leur enfant en coordonnant les différents professionnels du milieu ordinaire.

ET A L'AGE ADULTE ?
Quels sont les nouveaux dispositifs ? Quel avenir pour les adultes qui travaillent ?

Soyons vigilants pour garantir la qualité de prise en charge de nos enfants et veiller au soutien nécessaire aux familles.

Vos Expériences :

Vos expériences d'intégration scolaire nous intéressent, n'hésitez pas à nous en faire part, elles enrichiront nos analyses !

A lire :
« Simon et Merveilles »
de Laure Vialleton

Focus

Malaise du monde médico-social dans le Handicap

Perte de vocations pour ces métiers médicaux et sociaux faute de la reconnaissance salariale attendue et de ce fait difficultés pour l'Afiph à recruter des professionnels dès qu'un poste est vacant. Nationalement, certains établissements se sont vus obligés de fermer des services par manque de personnel.

Vos mobilisations des 6 octobre à Grenoble et 2 décembre à Bourg en Bresse ont permis de convaincre les autorités d'écouter les alertes des représentants associatifs.

A suivre ….

COMITE DE REDACTION :

Nadine Espagnol
Michèle Hildebrandt
Elisabeth Achard
Daniel Payerne Baron

Pour nous joindre :
lettres.familles@afiph.org
Ou par courrier :
Afiph - Vie Associative
3, avenue Marie Reynoard
CS 70003
38029 GRENOBLE CEDEX 2

afiph
www.afiph.org
ASSOCIATION FAMILIALE DE L'ISÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES